

ÉTIENNE ET GRÉGOIRE LEENDERS FONT... ÉCURIE

À compter du 1^{er} octobre, le nom d'Étienne Leenders disparaîtra des programmes de courses pour laisser la place à celui de la société Étienne & Grégoire Leenders. Pour cette association père-fils, on devrait donc lire prochainement une formule du genre "E. & G. Leenders, S", à l'image de ce qui existe pour Carlos et Yann Lerner (C. & Y. Lerner, S) ou Patrick et François Monfort (P. & F. Monfort, S). Le second fils d'Étienne et Christine Leenders, Gabriel, garde de son côté son statut propre d'entraîneur.

JDG - JEUDI 1ER SI

01/10/2015

UNION LEENDERS PÈRE ET FILS

Étienne et Grégoire enfin associés

Après plus d'un an d'attente, une nouvelle association père et fils naît dans le monde du galop. Grégoire et Étienne Leenders ont reçu la validation de France Galop ce jeudi 1^{er} octobre pour être enfin associés. Alors que les deux fils de la famille Leenders ont obtenu leur licence d'entraîneur public en avril 2014, Grégoire, l'aîné, devait s'associer avec son père, tandis que Gabriel a souhaité mener son projet seul. Mais les démarches pour créer le nouveau statut de l'entreprise ont été longues et fastidieuses. C'est désormais chose faite, et la société "Étienne&Grégoire Leenders" va enfin apparaître sur les programmes, dans la colonne "entraîneur". Pour Grégoire, il s'agit d'un "soulagement". Il poursuit : "C'est un aboutissement, je vais être actionnaire de la société et ne plus seulement être le fils de l'entraîneur. C'est une forme de reconnaissance du travail accompli." Après une carrière de jockey cessée en 2005, Grégoire Leenders s'est forgé une expérience professionnelle à l'étranger ainsi qu'en région parisienne. Le père et le fils travaillent ensemble depuis dix ans. Il est encore trop tôt pour parler d'une transmission père-fils, Grégoire préfère résumer en évoquant "une forme d'officialisation d'un travail d'équipe". ■ MARION DUBOIS

Paris Turf 02/10/2015